

CONFIDENTIEL

QUESTIONS FINANCIÈRES

Le contrôle des changes en Italie. — Nous avons signalé, dans le Bulletin précédent, les mesures prises par le Gouvernement italien en vue d'assurer le contrôle sur les opérations de change.

Vers la mi-juin, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur. La « Gazette officielle », du 11 juin, publie, en effet, un décret royal réglant les opérations du change en Italie.

En voici les dispositions principales :

Le décret royal du 18 mai 1926 limitant aux Bourses de Milan et de Rome toutes les opérations de change est abrogé. Ces opérations sont réservées aux seules banques qui, au moment de la promulgation du décret, ont un capital versé de 100 millions de liras (ce sont donc : la Banca Commerciale Italiana, Credito Italiano, Banca Commerciale Triestina, Banco di Roma, Banca Nazionale di Credito, Istituto Italiano di Credito Marittimo, Banca d'America e d'Italia). Le ministre des Finances peut également donner cette autorisation aux succursales de banques étrangères, correspondantes officielles du Trésor et déjà effectivement établies en Italie (donc : la British Italian Banking Corporation, Ltd.).

Aucune opération ne peut être effectuée si elle ne répond pas à des nécessités industrielles ou commerciales, ou aux stricts besoins de personnes se rendant à l'étranger ; la preuve devra être faite par documents originaux de façon à exclure toute spéculation indirecte.

Les banques autorisées à fournir du change ont le devoir de contrôler les documents qui leur sont présentés et elles prennent la responsabilité entière de leurs transactions vis-à-vis de la Trésorerie.

La Trésorerie exercera un contrôle sur les opérations de change effectuées par les banques autorisées.

Les banques ne peuvent pas acheter du change pour leur propre compte ; elles doivent insister pour le paiement immédiat en liras des devises fournies ; elles ne peuvent pas accorder de crédit en liras à des banques ou à des sociétés résidant à l'étranger ; même si elles sont d'origine italienne, elles ne peuvent pas escompter d'effets en liras tirés par des sociétés étrangères

sur des sociétés italiennes, etc. Il est, en outre, interdit d'exporter des liras soit sous forme de billets, soit sous forme de chèques sans autorisation de la Trésorerie.

Les contraventions au décret sont punies de lourdes amendes allant jusqu'à une somme équivalant au montant intégral des sommes fraudées et le retrait de l'autorisation pour la banque de faire des opérations de change.

En dépit de ces mesures, le change italien est resté très faible et s'est même déprécié davantage. Alors que le 3 juin on cotait, à Londres, 126 1/2 liras pour une livre, le 10 juin le cours atteignait 133 et le 29, 134.50.

Dans les milieux italiens on explique cette chute de la lire par la dépréciation du franc français qui entraîne avec lui ses voisins, la lire italienne et le franc belge.

Ce serait cependant une erreur d'attribuer à cette unique cause la situation financière actuelle de l'Italie. Certes, le commerce italien souffre des conséquences de la dépréciation du franc en ce que celle-ci détermine un accroissement de concurrence qui frappe le commerce italien d'exportation et même son commerce intérieur ; il est certain aussi que sa balance des paiements est affectée du fait que la valeur-or des remises des émigrants italiens en France diminue en proportion de la baisse du franc.

Mais on ne doit pas exagérer l'influence d'un pays sur l'autre.

L'Italie possède un gouvernement fort qui a poursuivi, avec opiniâtreté, une saine politique financière. Mais il est à noter que si la situation budgétaire est restée saine, la situation du commerce est devenue moins satisfaisante. La baisse du franc français et le boycottage des produits italiens en Allemagne ont sensiblement réduit les exportations italiennes, ce qui n'est pas sans influencer sur la balance des paiements. C'est cet affaiblissement de la balance des paiements qui joue le rôle principal sur le change italien en ce moment.

*Samuel Montagu Bulletin ;
Hambros Bank Bulletin ;
Financial Times.*

Le placement éventuel des obligations allemandes pour les réparations. — Il est inutile de souligner l'importance qu'aurait pour le redressement de la situation financière de la France et de la Belgique, le placement d'une partie au moins des obligations que l'Allemagne a dû souscrire, en vertu du plan Dawes, au profit de la Commission des Réparations. Il s'agit de 11 milliards de marks-or en obligations hypothécaires des chemins de fer du Reich et de 5 milliards de marks-or en obligations de premier rang sur l'industrie allemande. Au total, 16 milliards de marks-or, soit, au cours actuel du change, 136 milliards de francs, dont 52 p. c. reviennent à la France.

Le placement d'une tranche de ces deux séries d'obligations peut-il être envisagé comme possible prochainement ?

Dans un rapport qu'il vient d'adresser à la Commission des réparations, M. Delacroix, examine les possibilités de placement sur les différents marchés du monde d'une tranche des obligations de réparations de la Compagnie des Chemins de fer allemands. En voici en résumé ses conclusions :

« Le trustee estime que l'opinion unanime des intéressés, opinion qu'il partage lui-même, est que le moment n'est pas encore venu de tenter la vente de ces obligations et qu'il est encore prématuré de faire des plans précis ou d'entamer des négociations à cet effet.

» Le trustee dit qu'il est, en effet, impossible de prévoir quand le moment viendra de vendre certaines des obligations, mais qu'en général les perspectives concernant cette vente dépendront du crédit de la Compagnie des chemins de fer allemands, de sa gestion et de ses recettes et des résultats généraux qui avaient été obtenus quant à la stabilité économique de l'Allemagne et les progrès du plan des experts. Les résultats déjà atteints sont encourageants, et le trustee espère et croit que les progrès ultérieurs de la Compagnie des chemins de fer et du plan considéré dans son ensemble contribueront à accroître l'appréciation des avantages que représentent les obligations en tant que placements internationaux.

» Cela dépend donc pour une large part du progrès de la stabilité dans les pays européens en général, non seulement en raison de la relation directe entre la stabilisation monétaire dans les pays environnants et l'évolution de l'économie allemande elle-même, mais aussi par suite de la nécessité de faire naître la confiance des capitalistes dans la reconstruction économique de l'Europe, avant de faire appel aux marchés pour placer un grand nombre d'obligations.

» Le trustee indique que la vente des obligations des chemins de fer allemands pourra bien être effectuée en vue d'aider le développement de la stabilisation, étant entendu que les conditions préalables de la stabilisation ne pourront être réalisées que dans les différents pays eux-mêmes. »

Quant au trustee pour les obligations industrielles allemandes, M. Nogara, il se borne à constater que « jusqu'à présent aucune des obligations industrielles

n'a été négociée ou remboursée et qu'il détient encore les 5 milliards de marks-or d'obligations industrielles dans leur totalité ».

Le Temps, 22 juin 1926.

La législation fiscale en Allemagne. — Nous donnons, ci-dessous, une courte analyse des principales lois fiscales en vigueur en Allemagne.

L'impôt allemand sur le revenu se calcule comme suit :

1 ^{re} tranche de	R. M.	8.000	10	%
Tranche suivante de	R. M.	4.000	12 1/2	%
—	R. M.	4.000	15	%
—	R. M.	4.000	20	%
—	R. M.	8.000	25	%
—	R. M.	18.000	30	%
—	R. M.	34.000	35	%
Revenus au delà de cette dernière tranche			40	%

Cet impôt s'applique aux personnes domiciliées en Allemagne, depuis six mois, qu'elles soient de nationalité allemande ou étrangère. Quant aux revenus tirés d'Allemagne par des personnes demeurant à l'étranger, ils sont frappés d'une imposition uniforme de 10 p. c. Toutefois, cette imposition étant susceptible d'entraver la négociation d'emprunts à l'étranger, les revenus des emprunts négociés jusqu'en 1930, exclusivement payables à l'étranger et dont les titres ne sont pas introduits dans les Bourses allemandes, pourront être exempts de cet impôt, sur avis d'une commission désignée à cet effet.

L'impôt sur la fortune personnelle (loi du 10 août 1925) est un impôt direct personnel. Le patrimoine allemand d'une personne ne résidant pas dans le pays y est également soumis, mais bénéficie de certains dégrèvements.

Cet impôt, qui porte sur la fortune globale des personnes physiques, s'applique également au patrimoine des personnes juridiques suivantes dont le siège social est établi en Allemagne :

- a) Sociétés par actions, en commandite par actions, à responsabilité limitée, coopératives et banques hypothécaires ;
- b) Etablissements de crédit de droit public ;
- c) Sociétés commerciales en nom collectif et sociétés en commandite.

Cet impôt s'élève en principe à 5 p. m. du montant global de la fortune. Toutefois, des modifications très importantes ont été édictées en ce qui concerne la petite fortune et les biens dépassant une certaine valeur, de sorte que l'impôt de 5 p. m. ne s'applique en réalité qu'aux fortunes moyennes.

C'est ainsi que pour les fortunes :

Inférieures à R. M. 10.000 l'impôt est de . . . 1 p. m.
 De R. M. 10.000 à 20.000 exclusivement il est de 2 p. m.
 De R. M. 20.000 à 30.000 — — 3 p. m.
 De R. M. 30.000 à 50.000 — — 4 p. m.
 De R. M. 50.000 à R. M. 250.000 exclusivement, le taux normal de 5 p. m. est applicable. Mais à partir de 1925, la fortune dépassant R. M. 250.000 sera imposée comme suit :

De R. M. 250.000 à 500.000 exclusivement	5 1/2 p. m.
De R. M. 500.000 à 1.000.000	6 p. m.
De R. M. 1.000.000 à 2.500.000	6 1/2 p. m.
De R. M. 2.500.000 à 5.000.000	7 p. m.
Au delà de R. M. 5.000.000	7 1/2 p. m.

La loi prévoit pour les personnes juridiques un impôt sur les corporations analogues à celui qui frappe les revenus de personnes physiques.

En sont exemptes, les fondations, les entreprises d'utilité publique (eaux, gaz, électricité).

L'impôt est fixé comme suit :

a) Sociétés par actions (à l'exclusion des banques hypothécaires), sociétés en commandite par actions, sociétés à responsabilité limitée et coopératives: 20 p. c. du revenu;

b) Sociétés à responsabilité limitée, coopératives d'exploitation (capital en dessous de R. M. 50.000):

10 p. c. sur les premiers R. M. 8.000 de revenu;	
12 1/2 p. c. — R. M. 4.000 suivants;	
15 p. c. — R. M. 4.000 —	
20 p. c. — R. M. 4.000 —	
25 p. c. — R. M. 8.000 —	
30 p. c. revenus dépassant la dernière tranche (maximum: 20 p. c. du revenu global);	

c) Banques privées d'émission, banques hypothécaires, corporations de droit civil non considérées comme des sociétés d'exploitation, sociétés d'assurance mutuelle et coopératives fermées, centrales coopératives: 10 p. c. du revenu;

d) Sociétés d'exploitation soumises seulement à l'impôt partiel sur les corporations: 10 p. c. du revenu.

La loi fiscale sur les héritages s'applique à toute personne physique ou juridique, demeurant en Allemagne et porte sur les successions à cause de mort, les dotations et les donations entre vifs.

L'incidence de l'impôt est en rapport avec la fortune et le degré de parenté. La loi distingue cinq classes dont le taux d'imposition varie:

1 ^{re} classe	2 à 15 %
2 ^e —	4 à 25 %
3 ^e —	6 à 40 %
4 ^e —	8 à 50 %
5 ^e —	14 à 60 %

L'impôt sur les sociétés comprend la taxe prélevée en cas de création, d'augmentation de capital, et lors de la remise d'apports constituant une participation sociale; il s'élève à 4 p. c. La loi du 31 mars 1926 réduit cette imposition à 1 p. c. dans le cas de « fusion » de deux patrimoines sociaux. Les succursales allemandes de sociétés étrangères sont assujetties à cet impôt.

L'impôt sur les valeurs mobilières complète le système ci-dessus: il frappe les valeurs mobilières autres que les actions; il varie de 1/2 à 4 p. c.:

Obligations émises par des sociétés privées allemandes ou étrangères	2 %
Obligations émises par les communes, associations intercommunales ou les états étrangers	2 %
Actions étrangères	4 %
Obligations des établissements allemands de crédit foncier ou de banques hypothécaires allemandes	1/2 %

L'impôt est exigible lors de l'émission, et pour les valeurs étrangères, lors de la conclusion de la première transaction sur le territoire du Reich; il n'est pas applicable aux obligations émises par le Reich, les Etats allemands, les communes ou associations intercommunales allemandes, les obligations émises par les instituts de crédit des communes ou des associations intercommunales allemandes.

Des dégrèvements très importants (réduisant l'impôt à 1/2 p. c.) sont prévus pour les obligations détenues par des Allemands, mais payables à l'étranger et non admises à une Bourse allemande; la dette doit avoir été contractée avant le 31 décembre 1930.

L'impôt sur les transactions en bourse est applicable suivant le tableau ci-dessous:

	Entre banques		Entre clientèle et banques	
	banques allemandes	banques étrangères	clients allemands	clients étrangers
	R. M.	R. M.	R. M.	R. M.
Actions allemandes et étrangères	0,075	0,0375	0,15	0,075
Achats et ventes de droits de souscriptions sur des actions nouvelles et sur des bons de jouissance	0,075	0,0375	0,15	0,075
Emprunts du Reich, des pays allemands confédérés, des communes, des associations intercommunales et sociétés de crédit communal	0,02	0,01	0,04	0,02
Obligations de corporations allemandes, lettres de gage hypothécaires allemandes, ou lettres de gage de compagnies de navigation allemandes	0,03	0,015	0,06	0,05
Autres certificats de dettes allemandes, obligations industrielles et obligations de compagnies de navigation, emprunts étrangers et obligations étrangères, à l'exception des obligations étrangères ne portant pas intérêt	0,05	0,025	0,10	0,03

On n'ignore pas que ce sont les banques allemandes qui traitent les opérations de bourse et qu'en conséquence, il n'y avait pas lieu de prévoir les transactions avec des agents de change.

Le droit de timbre sur les effets de commerce tirés sur l'Allemagne est applicable comme suit :

1 p. m. : effets ayant à courir trois mois et cinq jours maximum ;

1 p. m. : en sus de ce taux pour toute nouvelle tranche partielle ou complète de six mois ;

1 p. m. : au-dessus de ce taux, pour toute nouvelle tranche de six mois.

Les effets tirés sur l'étranger bénéficient d'une réduction de 50 p. c.

L'impôt sur le chiffre d'affaires s'élève à 7 1/2 p. c. du chiffre imposable. Quant à l'impôt sur l'acquisition de terrains, prélevé par le Reich, il est de 3 p. c. et réduit à 1 1/2 p. c. lorsque la translation de propriété a été effectuée à l'occasion de fusions de sociétés.

*D'après Bulletin juin 1926
de la Banque L. Dreyfus et Cie.*

La situation économique et financière du Brésil, au 31 décembre 1925. — La clôture provisoire des comptes pour l'exercice 1925 a fait ressortir un léger excédent de recettes qui fait contraste avec les déficits des années précédentes. Cet excédent est dû à la progression des recettes et notamment au rendement des impôts indirects. Par contre, l'impôt sur le revenu, duquel on attendait des rentrées annuelles de 80.000 à 100.000 contos de reis, n'a donné en 1924 que 25.190 contos. Les chiffres définitifs pour 1925 ne sont pas encore établis ; à ce jour, cet impôt aurait produit 26.785 contos pour l'année qui vient de s'écouler.

La dette publique extérieure, au 31 décembre 1925, était, par rapport à la situation au 31 décembre 1924, en diminution de :

93.350 livres sterling ;
59.000 francs français ;
3.333.333 dollars.

Elle s'élève actuellement à :

102.529.944 livres sterling ;
63.717.167 dollars ;
336.548.500 francs français

pour une population de 35 millions d'habitants.

La dette intérieure consolidée atteint 2.137.424 contos.

L'année 1925 a vu se réaliser une déflation énergique, destinée à enrayer la baisse du milreis et la hausse du coût de la vie. Au début de 1925, la circulation totale (papier-monnaie et billet de la Banco do Brazil) s'élevait à 2.964.000 contos, soit 73.328.000 livres sterling ; en mai 1926, la circulation était réduite à 2.652.972 contos, valant 80.142.000 livres sterling grâce à la hausse de la devise brésilienne.

Pendant l'année 1925, la Banque du Brésil a acheté pour 64.100.000 livres sterling de devises étrangères et en a vendu 60.300.000 livres sterling, augmentant par conséquent de 3.800.000 livres sterling son portefeuille

étranger. L'année précédente, les achats de devises n'avaient atteint que 46.600.000 livres sterling et les ventes 46.400.000 livres sterling.

Par suite de l'accroissement rapide de la production de l'arrière-pays, le Gouverneur de la Banque escompte, pour l'année en cours, une augmentation des transactions avec l'étranger.

La longueur des voies ferrées s'est accrue de 334 km ; le réseau se décompose comme suit :

Propriété de la Fédération :

Exploité directement 8.726 km
Affermé 9.231 »

Concédé par la Fédération :

Avec garantie d'intérêt 2.470 »
Sans garantie d'intérêt 2.840 »
Appartenant aux Etats ou concédé
par eux 7.369 »

Total 30.636 km.

Il convient de remarquer que l'écartement des voies est encore loin d'être unifié : il existe 5 types différents mais 27.661 km. sont déjà à l'écartement de 1 mètre. Pour remédier aux difficultés résultant de cette situation et de la mésentente qui règne parfois entre les compagnies, le Gouvernement a jeté les premières bases d'une entente que la création d'une commission d'études pour les chemins de fer ne pourra que renforcer.

Le 3 mars dernier, les chemins de fer « West of Minas Railways » ont été autorisés à passer avec une société britannique un marché en vue de l'électrification d'un tronçon de 73 kilomètres.

Le « Sorocabana Railway », propriété de l'Etat de Sao Paulo, a une capacité de 18 trains par jour et de 946.000 tonnes par an.

Le dédoublement des voies et leur électrification peuvent porter la capacité du réseau à 61 trains par jour et à 6.488.000 tonnes par an. Cette modification est actuellement à l'étude et on estime que les experts pourront déposer leur rapport en août prochain.

Dans le but de renseigner les maisons qui pourraient être intéressées aux soumissions relatives à ces travaux, le chemin de fer intéressé a publié plusieurs rapports dont des copies ont été envoyées aux principales usines électriques de Grande-Bretagne, Allemagne, Etats-Unis, Suisse et Suède.

Les travaux d'électrification du Paulista Railway se poursuivent normalement.

Pour éviter que la compression des dépenses de l'Etat n'entrave le développement nécessaire de l'outil économique, une loi a décrété la création d'une taxe additionnelle de 10 p. c. sur les tarifs en vigueur, dont le produit est exclusivement destiné au service d'obligations spéciales « obrigações ferroviárias », émises pour faire face aux dépenses à résulter du perfectionnement du railway brésilien.

Pendant les sept premiers mois de l'année écoulée, la balance commerciale du Brésil a été défavorable ; depuis elle s'est redressée. Toutefois, l'accroissement

des exportations, par rapport à 1924, a été en partie neutralisé par une forte augmentation des importations.

Le tableau ci-dessous donne le mouvement du commerce extérieur depuis 1921 :

	Importations		Exportations	
	Contos	£	Contos	£
1921 . . .	1.689.839	60.468.000	1.709.722	58.587.000
1922 . . .	1.652.630	48.641.000	2.332.084	68.578.000
1923 . . .	2.267.158	50.543.000	3.297.033	73.184.000
1924 . . .	2.789.558	63.338.000	3.863.554	95.103.000
1925 . . .	3.431.058	85.934.000	4.013.896	102.643.000

Au point de vue poids, le mouvement pour les 2 dernières années s'établit comme suit :

	Importations	Exportations
1924 . . .	4.427.560 tonnes	1.834.859 tonnes
1925 . . .	4.843.513 tonnes	1.919.201 tonnes

La valeur moyenne des articles importés en 1925 a été de £ 17.7 par tonne et celle des produits exportés, de £ 53.4.

Les résultats du mois de janvier 1926 sont les suivants :

	1926	1925
Exportations (par 1,000 £) . . .	7.749	9.068
Importations " " " " . . .	6.854	7.530

Excédent favorable 895 1.538

La diminution relative des exportations doit être attribuée au ralentissement des expéditions de café.

Par rapport à 1924, les produits suivants ont contribué à l'augmentation de la valeur des exportations : cuirs, suif, manganèse, coton brut ; caoutchouc, cacao, cire, son, farine de manioc, tabac, maté, huiles végétales ; par contre, a diminué l'exportation de : lard, viande congelée, laine, peaux, pierres précieuses, riz, sucre, fruits, noix, graines oléagineuses et bois.

Le mouvement commercial avec les autres pays se divise comme suit, pour le port de Santos :

	Importations	Exportations
Etats-Unis	316.710 contos	1.273.392 contos
Grande-Bretagne	245.708 " "	— " "
Allemagne	170.688 " "	106.543 " "
Argentine	162.031 " "	43.823 " "
Italie	91.891 " "	99.202 " "
France	59.097 " "	316.556 " "
Belgique	38.084 " "	58.900 " "
Hollande	—	163.621 " "
Suède	—	47.700 " "

Revue mensuelle de la Bank of London and South America, Ltd, n° 90 ;

Revue mensuelle de la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud ;

Cable reports n° 256 : The Anglo-South American Bank, Ltd ;

Financial Times, 11 juin 1926.

La garantie gouvernementale aux entreprises britanniques. — Au cours de l'exposé du budget, M. Churchill, chancelier de l'Echiquier, a déclaré que le Gouvern

nement n'avait pas l'intention de proroger le « Trade Facilities Act », prorogé chaque année depuis 1921, afin d'accorder la garantie de bonne fin à des travaux essentiels, entrepris à l'intérieur du Royaume ou à l'étranger et procurant de la besogne aux travailleurs britanniques.

Le « Trade Facilities Act » ne légifèrait pas, il importe de le remarquer, au sujet des crédits à l'exportation qui sont régis par une loi spéciale et sont maintenus.

Les opérations couvertes par l'Act portent sur un montant de 62.000.000 de livres sterling. Au cours des cinq années de fonctionnement du système, les pertes subies, par suite d'appels à la garantie, ont oscillé entre 10.000 et 20.000 livres sterling, un chiffre très réduit si on le compare aux sommes importantes engagées. La décision de ne pas voter le renouvellement de l'Act signifie qu'après qu'il aura cessé de porter ses effets, soit dans un an environ, aucune opération ne sera plus traitée. Mais la liquidation de celles en cours durera très longtemps : de vingt à trente ans pour certaines. Toutefois, la prudence avec laquelle a été faite la sélection des opérations permet de considérer que les risques courus sont infimes.

Le Parlement a, d'une façon générale, approuvé la proposition de M. Churchill, mais certains représentants ont proposé que le « Trade Facilities Act » soit remplacé par un plan général de mise en valeur de l'Empire.

Il est peu probable que cette proposition sera accueillie : les Dominions n'ont, en général, pas, jusqu'à présent, accordé des avantages, pour l'émigration notamment, en compensation des sacrifices qu'aux termes du « Trade Facilities Act », la métropole avait consentis en leur faveur.

The Economist, 19 juin 1926.

Le financement des exportations allemandes en Russie. — Le Reichstag a voté une loi autorisant le Gouvernement fédéral et ceux des Etats à garantir à concurrence de 60 p. c. la bonne fin des crédits accordés, pour une durée maximum de quatre ans et demi, par des firmes d'exportation traitant avec la Russie.

Le montant total des opérations ainsi garanties ne peut dépasser 300.000.000 de marks.

Financial Times, 21 juin 1926.

La Hollande, centre financier international. — Nous avons publié sous ce titre une information relative au placement d'emprunts étrangers en Hollande.

Nous pouvons la compléter par les renseignements suivants : pendant le mois écoulé, de nombreux emprunts 7 p. c. ont été émis, principalement par l'Allemagne.

Citons :

La Robert Bosch A. G. de Stuttgart a placé un emprunt de 3.000.000 de dollars, dont 1.500.000 ont été offerts en Bourse, l'autre moitié étant prise ferme par un groupe privé ; une nouvelle tranche de 1.000.000 de

dollars de l'emprunt de 7.500.000 dollars de la Illseder Hutte A. G. a été acquise à 94 p. c. et fait, dès maintenant, une légère prime.

Mentionnons encore l'emprunt de 350.000 livres sterling du Syndicat allemand de la Potasse, celui de 500.000 dollars de la Mansfeld A. G. für Bergbau und Hüttenbetrieb.

D'une façon générale, l'intérêt pour les valeurs allemandes a une tendance à augmenter. C'est ainsi que l'attention se porte sur les emprunts 7 p. c. Rheinelbe-Union, 7 p. c. Siemens und Halske, Emission de la Rentenbank, 7 p. c. Rheinische Westphalische Electr. A. G., 7 p. c. Thiessen.

Du grand emprunt 6 1/2 p. c. du Brésil 3.500.000 \$ ont été offerts au cours de 90 1/4 p. c. au public hollandais, qui a absorbé également une tranche de 500.000 \$ de l'emprunt 7 1/2 p. c. du San Paulo Coffee Institute.

Financial Times;

Bulletin mensuel *Rotterdamsche Bankvereniging.*

Une réunion des banquiers danois. — Le 26 juin s'est ouverte, au ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Navigation, une conférence ayant pour programme la discussion des crédits accordés ces temps derniers à l'industrie: les opérations traitées ont été limitées à un strict minimum pour permettre aux mesures de stabilisation monétaire de sortir leurs pleins effets.

La conférence traitera également de la collaboration des banques dans la modernisation de l'industrie, ainsi que de différentes questions monétaires.

Y assisteront: la Banque Nationale, les banques de Copenhague, les banques provinciales, les organisations syndicales patronales, les Chambres de Commerce, les membres des conseils techniques de l'Etat, de l'Union des armateurs et de celle des détaillants.

Financial Times, 21 juin 1926.

Extraits du rapport annuel pour 1925-26 de M. l'Agent à Charleroi. — Charbonnages. — La crise charbonnière qui a commencé à sévir au début de 1924 n'a pas cessé de produire ses effets dans le courant de l'année 1925. La comparaison des bénéfices réalisés, suivant le tableau ci-contre, indique une situation qui empire progressivement. Les charbonnages de la région clôturent leur bilan, les uns au 30 juin, les autres au 31 décembre. Les deux groupes sont d'importance égale, et nous pouvons aligner des résultats à la fin de chaque semestre, et suivre ainsi la situation de plus près. Elle se présente comme suit :

30 juin 1924, bénéfices . . .	fr. 60.928.000
31 décembre 1924, bénéfices . . .	33.824.000
30 juin 1925, bénéfices	20.162.000
31 décembre 1925, bénéfices . . .	4.019.000

Ce que l'on connaît des résultats au 30 courant permet d'affirmer que, jusqu'au moment de la grève anglaise, la situation tournait au désastre.

Dans mon rapport précédent, j'ai examiné diverses causes de la crise charbonnière. On peut dire que, pendant l'année 1925, ces mêmes causes ont développé leurs effets et ont produit l'aggravation de la situation.

La consommation européenne — et même mondiale — des charbons tend à se réduire d'une manière permanente. La période de reconstruction des installations dévastées est terminée, et la métallurgie, grande consommatrice de charbon, subit des arrêts fréquents d'activité. Dans aucun pays, la situation de la métallurgie n'est réellement brillante. Cette industrie réalise, d'ailleurs dans l'économie de combustibles, des progrès très marquants. Les chaudières se perfectionnent et consomment moins de charbon. Tous nos hauts fourneaux possèdent des fours à coke modernes et le nombre de leurs batteries augmente annuellement. Les gaz récupérés suffisent à peu près à fournir la force motrice nécessaire aux aciéries et laminiers. Dans le domaine de l'électricité, le système de compensation établi entre les producteurs de courant a apporté une notable économie de combustibles. L'emploi de carburants liquides et de la force hydraulique nous a enlevé en Suisse un débouché autrefois important. Enfin, les progrès de la science nous laissent entrevoir une utilisation de la houille permettant d'obtenir un rendement infiniment supérieur.

Certes, les besoins de charbons domestiques demi-gras ou anthraciteux ne peuvent être comprimés d'une manière importante. Cependant, leur consommation est fonction d'un élément qu'on ne peut prévoir : la température, qui est sensiblement égale chez nous et chez nos clients parisiens. L'an dernier, la situation climatique a déterminé une réduction de consommation, que l'on a évaluée à 25 p. c. Cette année, si l'hiver n'a

pas été rigoureux, la température est restée basse jusqu'au mois de mai, et les prix des charbons anthraciteux sont restés très fermes.

A cette diminution de consommation correspond une augmentation mondiale de la production. En Belgique, elle est sensiblement égale à celle de l'an dernier, l'appoint des charbonnages de la Campine étant encore faible. Mais nous devons considérer attentivement la situation de nos voisins, situation qui influence considérablement notre marché.

La France a rejoint la production d'avant-guerre sans tenir compte du bassin de la Sarre, et les statistiques des premiers mois de l'année indiquent une nouvelle augmentation.

La production anglaise ne s'est pas ralentie, soutenue par les subsides officiels.

L'Allemagne est surtout redoutable. Ses possibilités de production sont considérables et, avant la grève anglaise, on estimait les stocks de la Ruhr à douze millions de tonnes.

Le déséquilibre entre la production et la consommation européennes a provoqué une lutte acharnée qui s'exerce aux dépens de nos mines, désavantagées par la constitution de leurs gisements. La proximité des bassins étrangers, la petitesse de notre territoire et le développement de nos moyens de communication sont d'autres facteurs qui nous ont été défavorables.

La concurrence française s'est accentuée au début de l'hiver, favorisée par la dépréciation du franc français.

Ensuite, cette dépréciation a provoqué la hausse des salaires et conséquemment celles des prix de vente. La concurrence anglaise n'a cessé de se faire sentir ; elle semble même s'organiser chez nous.

Provisoirement, les frontières n'étant ouvertes qu'aux charbons de réparation, l'Allemagne ne nous inquiète pas. Mais on se demande quelle serait la situation de certaines de nos mines, si les charbons allemands entraient librement dans notre pays.

L'aide financière pouvant se restreindre et même se dérober, il a fallu, coûte que coûte, écouler la production, fût-ce même à perte.

Des réductions de prix de 18 à 25 francs ont été consenties, ce qui a permis l'enlèvement partiel des stocks, et une certaine amélioration du commerce extérieur. Pour les quatre premiers mois de l'année, nous avons importé 2.645.000 tonnes, au lieu de 3.093.000, soit une diminution de 448.000 tonnes. C'est l'importation anglaise qui a fléchi. Les exportations s'améliorent et passent de 508.000 à 854.000 tonnes. Nos expéditions vers la France sont en augmentation.

Malheureusement, et les rapports des sociétés sont unanimes à ce sujet, il a été impossible de compenser la baisse des prix de vente par une diminution correspondante des prix de revient, et c'est là la cause

déterminante des pertes que nous constatons dans les bilans. Les matières d'approvisionnement sont restées aux mêmes prix. La classe ouvrière a opposé une résistance acharnée à toute diminution de salaire. Elle n'a consenti qu'une réduction de 3 p. c. pour les trois premiers mois de cette année.

Deux événements fortuits ont accentué encore les difficultés de nos charbonnages. La grève métallurgique, qui a duré huit mois et qui a privé nos mines d'importantes commandes. Ensuite la baisse du change français qui a causé des pertes très sensibles aux charbonnages, qui avaient fait des contrats en monnaie française et qui, d'autre part, a ralenti pendant quelques mois les exportations.

La situation de nos charbonnages a fait l'objet d'études approfondies, et quelques remèdes ont été préconisés. On a suggéré le groupement des charbonnages pour la vente de produits. Malheureusement, ceux-ci sont de qualités très diverses. D'autre part, nous ne voyons pas que les sociétés qui exploitent sous l'égide commune de la Société Générale de Belgique aient obtenu de meilleurs résultats que les autres. Les sociétés non patronnées cherchent, au contraire, à conserver une indépendance qu'elles estiment plus précieuse à une bonne gestion industrielle.

Certaines sociétés insistent pour obtenir une protection officielle. Celle-ci peut s'accorder sous forme de tarifs de faveur qui, par exemple, permettraient aux charbonnages de Charleroi de faire parvenir des poussiers aux fours à chaux du Tournaisis, à des prix égaux à ceux des charbonnages français, voisins de la frontière. Mais comment concilier ce desideratum avec la nécessité, pour les chemins de fer, de majorer encore les tarifs de transport? La protection peut encore consister dans la préférence accordée par les Chemins de fer de l'Etat à nos fabricants de briquettes. Or, il n'est pas de l'intérêt général du pays de voir l'Etat renoncer aux bénéfices des livraisons en compte réparations.

L'exception consentie en décembre n'avait d'autre but que d'éviter une réduction de salaires et d'apaiser un conflit naissant. Faut-il souhaiter de voir l'Etat entrer dans la même voie que l'Angleterre et subsidier directement ou non l'industrie charbonnière, pour lui permettre de maintenir des taux de salaires économiquement impossibles. Nos charbonnages devraient avoir un prix de revient qui permette d'écouler dans leur pays une plus grande part de leur production. L'Union luxembourgeoise a consommé l'an dernier 33 millions de tonnes, soit 10 millions de plus que la production belge. Certes, nous serons toujours tributaires de l'Allemagne pour certaines catégories que nous produisons insuffisamment ou pas du tout, mais nos 2 millions de tonnes restées sur le carreau auraient pu trouver leur emploi en Belgique, si le consommateur n'avait été sollicité par les prix plus avantageux des concurrents. La constitution géologique de notre bassin ne permet pas toujours la mise en œuvre des moyens mécaniques d'abattement. Le

rendement du mineur ne s'améliore guère. Notre production est la même qu'en 1913, mais, pour l'atteindre, le nombre d'ouvriers a augmenté de 15 p. c. Les approvisionnements restent aux mêmes prix, il paraît donc bien que la main-d'œuvre soit le seul élément compressible du prix de revient, et qu'il n'y ait d'autre solution que la diminution du salaire horaire, ou l'allongement de la journée de travail. Mais cette dernière question fait partie d'un ensemble de réformes sociales conquises par le prolétariat, qui apporte une résistance opiniâtre à les défendre. Pour amener une réduction directe des salaires, il faudrait abandonner la convention qui lie le prix de la main-d'œuvre au coefficient de l'augmentation du prix des denrées. La base de cet arrangement est anti-économique. Elle a bien été officiellement dénoncée, mais néanmoins une augmentation de salaire de 5 p. c. a dû être accordée en décembre, motivée uniquement par la hausse de l'index. La compensation offerte par l'Etat — commande mensuelle de 50.000 tonnes pour les Chemins de fer — est bien minime si l'on se rappelle que les stocks du pays s'élevaient à 1.600.000 tonnes.

On est toujours à la recherche d'une formule permettant de faire intervenir, dans l'établissement des salaires, le mouvement des prix de vente. Une proposition a été mise en avant par les syndicats: l'index interviendrait pour 80 p. c. et les prix de vente pour 20 p. c. A ce compte, il faudrait une diminution des prix de vente de 25 p. c., soit en moyenne de 22 francs à la tonne, pour justifier une réduction des salaires de 5 p. c., salaires qui interviennent pour 60 p. c. dans le prix de revient.

Que faut-il donc penser de l'avenir du bassin charbonnier de Charleroi? Il semble d'abord qu'il y a une sélection à faire entre les divers charbonnages de la région. Certains d'entre eux ont pu supporter la réduction des prix de vente et clôturer encore en bénéfices.

D'autres charbonnages ont mitigé leurs pertes, grâce à la possession de charbons domestiques et anthraciteux, dont les prix sont restés fermes et dont les stocks étaient nuls. Les installations de triage et de lavage nous procurent d'ailleurs des produits de belle qualité, que ne possèdent pas la plupart de nos concurrents.

Par contre, les charbonnages en liquidation ou en difficultés ne donnent que les qualités industrielles les plus ordinaires, dont les prix se sont avilis. La vie d'un charbonnage n'est pas illimitée et il est fatal que les concessions s'épuisent. Lorsque ce moment arrive, l'heure de la liquidation a sonné, car il n'est pas possible de mettre l'exploitation au ralenti et d'attendre de nouvelles circonstances exceptionnelles pour prolonger la durée du charbonnage. Pendant les premières années qui ont suivi l'armistice, le pays a été heureux de voir produire tous les charbonnages, grands et petits. Actuellement, il n'a plus d'intérêt à soutenir des exploitations destinées à périr prochainement, ni à consacrer à ce but des capitaux qui peuvent être mieux utilisés ailleurs. Il faut considérer également que

les conditions de gisements sont très différentes. Bien que la moyenne de production par ouvrier soit de 500 kilogrammes par jour, certaines mines privilégiées par la nature obtiennent jusque 800 kilogrammes par ouvrier. Il existe donc encore dans la région de nombreux charbonnages qui peuvent résister à une crise d'équilibre entre la production et la consommation. Depuis l'armistice, la situation s'est renversée plusieurs fois, devenant très brillante après avoir été mauvaise. Pendant les bonnes périodes, des réserves très importantes ont pu être faites en prévision des années maigres.

Précisément en ce moment, des circonstances providentielles viennent de modifier du tout au tout les conditions d'existence de nos charbonnages : La hausse des changes qui écarte provisoirement toute concurrence étrangère, si ce n'est celle de la France. Ensuite, la grève anglaise qui supprime momentanément un producteur qui en un mois extrait un tonnage égal à celui que nous fournissons en un an.

Sous l'empire de ces circonstances, les stocks se réduisent rapidement, au point que l'on parle déjà de pénurie pour l'hiver prochain. Les prix augmentent et ne peuvent plus être discutés. Les fonds de roulement se reconstituent et les banques protectrices voient rentrer leurs avances de fonds. L'Allemagne trouve tout à coup un débouché pour ses stocks immenses qui menacent notre pays. Les autres concurrents, dont l'influence avait comprimé nos prix de vente, se détournent entièrement de nous. L'augmentation de nos exportations se produit précisément au début de la dépréciation de notre change, qui réduit la valeur-or des salaires. Une vie nouvelle est rendue aux charbonnages déficitaires.

Pour beaucoup d'entre eux, une hausse de prix de 10 francs à la tonne permettait une exploitation équilibrée et une hausse de 20 francs assurait un résultat brillant. Or, les prix sont majorés dans une proportion plus grande et le mouvement de hausse n'est pas encore arrêté.

Les résultats du moment vont sans doute faire oublier — pendant combien de temps — la véritable situation dont nous avons pu juger par quelques mois de stabilisation. Il est bien évident cependant que ces événements fortuits ne sont pas durables et que nous nous retrouverons prochainement dans la même situation qu'au début de cette année. Les charbonnages viennent d'accorder une hausse de salaire de 5 p. c. à partir du 1^{er} de ce mois. Déjà les mineurs réclament une seconde augmentation qu'il sera difficile de refuser. Parviendra-t-on à ralentir les concessions en matière de salaires et à n'augmenter ceux-ci que dans une proportion moindre que celle de la hausse des prix et du change ? Ce serait là, sans doute, un moyen d'obtenir indirectement la réduction du salaire qui tient une si large place dans le prix de revient de l'extraction.

Depuis l'armistice, nous avons vécu plusieurs périodes d'effervescence, pareilles à celle-ci. Dans la crainte d'un arrêt de la production, les exigences sans cesse renouvelées de la main-d'œuvre ont été satisfaites inconsi-

dérément. Les leçons d'un passé si proche ne seront sans doute pas perdues et les bénéfices tout à fait anormaux que nous procure une situation accidentelle devront être soigneusement réservés pour parer aux difficultés qui, l'expérience le fait prévoir, suivront inévitablement l'ère de prospérité actuelle.

Métallurgie. — L'histoire de la métallurgie en 1925 a été marquée par une grève qui a mis patrons et ouvriers aux prises pendant huit mois.

Dans le courant du premier semestre, les industriels métallurgistes, contraints par la situation du marché mondial à des concessions continuelles sur le prix de vente, en arrivèrent à poser nettement la question de la diminution des salaires. Après de longues discussions et des menaces de grèves et de lock-out, les ouvriers acceptèrent une baisse de 5 p. c. qui fut appliquée le 1^{er} avril, à condition qu'une enquête démontrât que la situation des usines justifiait ce sacrifice. Le conflit éclata à l'occasion de cette enquête, que les représentants ouvriers auraient voulu pousser jusqu'au contrôle des livres. La grève fut déclarée dans toute l'industrie métallurgique du bassin. Après deux mois, le travail reprit dans les ateliers de construction, les laminoirs et les aciéries, le conflit se localisant ainsi dans nos usines sidérurgiques qui occupent 17.000 ouvriers. La résistance des patrons à toute ingérence dans la direction des affaires fut irréductible, et la grève s'éternisa. La bonne volonté apportée par certains représentants ouvriers faillit à plusieurs reprises amener un accord. Mais, l'influence de quelques agitateurs intransigeants parvint à annihiler les efforts des modérés. Cependant, après six mois de grève, on pouvait percevoir chez un grand nombre d'ouvriers un désir de reprise qui n'osait s'affirmer ouvertement. Les patrons, renseignés sur cet état d'esprit, résolurent de le mettre en évidence. Une proposition de reprise avait été faite comportant le maintien de la diminution de salaire de 5 p. c. mais aussi l'octroi d'allocations familiales et la restitution des retenues opérées du 1^{er} avril au 15 juin. Cette proposition ayant été rejetée, les patrons adressèrent à tous les ouvriers une lettre leur exposant les conditions de reprise ci-dessus et les invitant à se faire embaucher. Plus de la moitié des ouvriers répondirent à l'appel et les usines purent rallumer progressivement une partie des fours à coke et des hauts fourneaux et mettre en marche des aciéries et des laminoirs. Les partisans de la grève firent des efforts désespérés pour entraver le travail. Il fallut certainement, aux ouvriers spécialistes surtout, un réel courage pour se rendre au travail et résister à des moyens de pression de tous genres. Néanmoins, les embauchages continuaient et atteignaient jusqu'à 80 p. c. du personnel. On pouvait donc considérer la grève comme virtuellement terminée. Une proposition émanant de M. Pastur consacra les propositions patronales acceptées par les ouvriers déjà au travail et le conflit se trouva terminé : Actuellement, la mentalité des ouvriers d'usine ne laisse pas à désirer. Le ren-

dement ne souffre pas de la longue période d'inactivité ni de l'animosité qui a agité les esprits.

La diminution des salaires était considérée comme question vitale par nos industriels qui défendirent leur point de vue avec unanimité et énergie. La sidérurgie ne peut vivre longtemps en se contentant d'une infime marge de bénéfices. Les profits sont nécessaires pour l'amortissement rapide des installations qu'il faut constamment tenir à la hauteur des derniers perfectionnements. L'absence de bénéfices est donc une cause de décadence. S'il est un marché mondial, c'est bien celui du fer et de l'acier, et nos usines, à la recherche de débouchés, se rencontrent avec les producteurs du monde entier. Notre petit pays se voit imposer des prix de vente auxquels il doit nécessairement s'adapter. Après avoir adopté un équipement perfectionné, les usines ne voyaient d'autre remède aux difficultés que dans la compression des salaires.

Il n'y avait aucun doute que la situation de la métallurgie était en régression sérieuse. Au 30 juin, les bénéfices des trois sociétés Providence, Sambre et Moselle et Thy-le-Château, passent de 57.000.000 à 32.500.000 fr. Les résultats des autres sociétés ne peuvent être pris en considération, les travaux en cours ne permettant pas une exploitation régulière.

Cette régression peut ne pas paraître suffisante pour expliquer que les industriels aient préféré chômer pendant huit mois plutôt que de renoncer à la diminution des salaires et l'on est tenté de penser que, l'industrie liégeoise travaillant avec profits, celle de Charleroi pouvait arriver aux mêmes résultats. Il est de fait cependant que les salaires du bassin de Liège sont inférieurs à ceux du bassin de Charleroi, même en tenant compte des allocations familiales accordées à Liège. Aussi, l'une des conditions de reprise a été le synchronisme des variations de salaires dans les deux bassins. La pénurie d'ordres était également favorable à la continuation de la résistance patronale et celle-ci a été soutenue par l'industrie liégeoise qui est intervenue dans les frais généraux des usines en grève, sauf pour la Providence et Sambre-et-Moselle qui n'ont pas accepté. Les pertes causées aux usines seules peuvent être estimées à 15.000.000 de francs. Il faut y ajouter les pertes subies par le commerce régional et par le pays entier. Sans doute, les 900.000 tonnes d'acier qui représentent la production des usines du Hainaut pendant huit mois ont été fournies en partie par le bassin de Liège. Le total de la production nationale est passé de 2.803.900 tonnes à 2.338.600 tonnes, soit une diminution de 465.300 tonnes. Nos exportations passent de 2.157.000 tonnes à 1.894.000 tonnes, soit un fléchissement de 263.000 tonnes.

La période de la grève n'a pas été temps perdu pour toutes les usines. Les sociétés Alliance-Monceau, Métallurgique du Hainaut et Usines de Châtelineau ont pu continuer sans être entravées par la production, la construction des fours à coke, des trains de laminoirs et des installations prévues pour améliorer le rendement des appareils.

On peut dire que les cinq usines sidérurgiques du bassin, avec leurs vingt et un hauts fourneaux, leurs fours à coke, leurs aciéries et leurs laminoirs de construction moderne, forment un ensemble superbement équipé pour la lutte sur les marchés mondiaux. Les nombreuses batteries de fours à coke, dont la quantité augmente annuellement, procurent une importante économie de combustible et fournissent une force motrice d'un prix très économique. Le développement de ces appareils amène nos sociétés à rechercher l'utilisation des gaz qu'elles produisent en excès. La Société la Providence a résolu partiellement le problème en fournissant du gaz d'éclairage à la ville de Charleroi. Elle participe également à un groupement pour la production du courant électrique. Les sociétés ont songé également à tirer parti de la valeur représentée par le laitier des hauts fourneaux accumulé pendant de longues années sous forme des tas énormes que l'on remarque autour des usines. Ce laitier, granulé, est utilisé pour la composition des bétons; on le transforme aussi en ciment. Concassé, il est employé pour le ballastage des voies. Les usines de Moncheret retirent de l'exploitation de leur ancien crassier la majeure partie de leurs bénéfices. Une société s'est constituée pour la mise en valeur du crassier des usines Bonehill qui renferme, dit-on, des parties minérales de grande valeur. Les vastes installations en béton construites par l'Alliance-Monceau ont été faites au moyen du laitier produit par la société elle-même.

La remise en marche des usines venait d'être complète lorsque se produisit la hausse des changes. Comme toujours, le premier effet de la dépréciation monétaire fut de stimuler énergiquement la vente des produits exportés. Nos cinq usines travaillent à rendement intensif. Les carnets de commandes sont remplis pour trois ou quatre mois et c'est par prudence que l'on ne s'engage pas plus avant. Les demi-produits sont très recherchés. Il n'y a pas de stock disponible et les prix se maintiennent au niveau déterminé par la hausse des changes. La situation apparaît brillante et les bénéfices des deux mois permettent d'effacer les pertes causées par la grève. La hausse des changes n'ayant encore produit qu'un effet relatif sur les prix des denrées alimentaires, les ouvriers se sont contentés jusqu'ici d'une hausse de salaire de 5 p. c., appliquée à partir du 1^{er} courant. Qu'advient-il de cette prospérité due à la répétition d'un phénomène observé plusieurs fois chez nous depuis l'armistice: la dépréciation rapide et importante de la monnaie suivie — il faut l'espérer — d'un arrêt plus ou moins prolongé à un certain niveau.

Le prix des produits métallurgiques est établi en livres et cette cotation est la seule qui compte, la majeure partie de la production étant exportée. Or, on constate que les cotations en livres ont diminué très sensiblement depuis la hausse des changes. Ce phénomène s'explique. La capacité de production mondiale étant supérieure actuellement aux besoins, il y a pénurie d'ordres. Pour obtenir des carnets de commandes

qui permettent le travail intensif, nos usines ont accepté des prix inférieurs qui, traduits en notre monnaie, paraissent leur laisser encore un large profit. Ce profit doit être réel. Il est certain que si l'on calcule le prix de revient en monnaie-or, ce que l'on peut faire logiquement pour un produit exporté, la part représentée par les salaires, soit environ 30 p. c.; se réduit dans la proportion de la hausse du change. La majoration de salaire de 5 p. c. accordée au 1^{er} courant est infime, et l'on peut considérer que la dépréciation monétaire apporte momentanément une véritable et importante réduction du prix de la main-d'œuvre. Cet avantage ira s'atténuant, mais, en raison de l'échec récent de la grève, la résistance aux augmentations de salaires pourra sans doute se prolonger, et l'on obtiendra peut-être que ces augmentations de salaires ne soient pas proportionnées à celles des devises, ce qui équivaldrait à une réelle diminution. Ceci suppose évidemment que la monnaie se fixe un certain temps à un nouvel étiage. Reste la question des matières premières. Le prix du coke est passé rapidement de 100 francs à 170 francs et il coûte à peu près ce prix aux usines qui le produisent, les charbons à coke ayant augmenté dans une notable proportion. Sont toutefois privilégiées, les usines qui exploitent un charbonnage. Les minerais français se vendent actuellement en dollars, mais, pour la plupart des usines, ils proviennent de minières qui leur appartiennent ou dans lesquelles elles sont intéressées. Ces minières sont situées en France, pays qui passc par une phase monétaire analogue à la nôtre. Le prix de revient des minerais à la mine comprend une bonne part de main-d'œuvre (60 p. c.) dont le prix n'a pas encore suivi l'augmentation des changes. Pendant un certain temps le prix-or des minerais extraits aura donc diminué. Il semble donc que, même traduits en valeur-or, les bénéfices sont encore réels. S'il n'en était pas ainsi, il est certain que la vente d'une production intense, à un prix-or diminué, aurait pour effet un appauvrissement qui se traduirait bientôt par une insuffisance de fonds de roulement à l'égard du renchérissement des matières premières.

Les usines paraissent donc avoir devant elles une période prospère dont la durée est difficile à déterminer. Même si la situation favorable ne devait pas durer, elle aurait cependant permis la réalisation de bénéfices que les sociétés pourront consacrer au perfectionnement et au développement de l'outillage. Pour d'autres, elle aura facilité l'amélioration de la situation financière et la réduction des lourdes charges provenant de la cherté des capitaux. Elles se trouveront donc mieux armées pour affronter la période de dépression qui succédera inévitablement à la situation présente.

Il est intéressant de rechercher quelle était la situation des usines sidérurgiques pendant la courte période de travail qui a précédé la hausse des changes. Certains industriels affirment que la stabilisation leur était favorable et que la production laissait un bénéfice suffisant. Le prix des charbons était réduit. Les mine-

rais français, que l'on ne payait pas encore en dollars, s'obtenaient dans de bonnes conditions. La stabilité de l'Index avait apaisé la question des salaires. La fixité des changes donnait aux opérations une sécurité bien-faisante à laquelle on n'était plus accoutumé. Exception faite pour les usines Bonehill, qui, faute de fonds de roulement restent inactives et ne bénéficient pas de la prospérité du moment, on peut présumer que nos sociétés sidérurgiques auraient passé sans grandes difficultés, la période de crise mitigée qui aurait suivi la stabilisation.

En ce moment, une tentative intéressante est faite pour obtenir plus de stabilité dans les prix de vente. Les industriels de Belgique et du Luxembourg, de France et d'Allemagne sont en négociations pour arriver à un contingentement de la production de l'acier. Dans la suite, l'Angleterre sera englobée dans l'accord. Un bureau centralisateur serait créé qui recueillerait toutes les commandes des participants et déterminerait en toute connaissance de cause l'allure désirable de la production. Des quantum de production seraient assignés à chaque pays. Si l'un d'eux dépasse la quantité convenue, il verse dans la caisse de compensation une certaine somme par tonne d'acier. Si la production annuelle d'un pays n'atteint pas la quotité qui lui est assignée, il reçoit la même somme par tonne d'acier. Le contingent d'un pays étant fixe, les usines de ce pays concluent entre elles un accord sur la même base. La majorité des usines du bassin sont d'accord en principe et les négociations sont très avancées. Cette combinaison, analogue à celle mise en pratique par l'Union des Glaceries, a pour effet de proportionner la production à la consommation et, si elle n'établit pas encore un accord pour les prix de vente, elle évite dans une grande mesure la trop vive concurrence et améliore ainsi la stabilité des prix. On peut donc attendre de cette mesure d'excellents résultats. Je pense donc que l'on peut envisager avec optimisme la situation présente de notre industrie lourde.

Les aciéries ont obtenu cette année des résultats satisfaisants, les prix des demi-produits — matières premières pour ces usines — étant en réduction constante. Dans l'ensemble, les résultats sont sensiblement égaux à ceux de l'an dernier.

Les laminoirs ont eu des fortunes diverses suivant les spécialités produites. La Fabrique de Fer accuse seule un bénéfice supérieur à celui de l'an dernier.

La situation des Ateliers de Construction est devenue plus mauvaise. La régression des bénéfices et l'augmentation des pertes sont générales. On maintient péniblement l'activité des usines avec des carnets de commandes insuffisants. Les marchés extérieurs sont inaccessibles, la crise sévissant avec la même intensité à l'étranger. L'Allemagne, qui peut produire 4 à 5.000 locomotives par an, recherche des débouchés à l'extérieur, les commandes de l'État étant nulles. Par contre, la Société Anonyme des Ateliers Electriques de Charleroi se développe. Le bénéfice atteint 7.159.000 francs en augmentation de 1.864.000 francs sur celui de l'an

dernier. Elle a émis avec succès un emprunt de 25 millions d'obligations rapportant un intérêt fixe majoré d'une part dans les bénéfiques.

La situation des usines transformatrices des produits de l'industrie lourde est aussi influencée par la diminution du rendement ouvrier et la prépondérance du facteur salaire dans le prix de revient. Il semble que la spécialisation à outrance dans les produits fabriqués soit un remède efficace à cette situation.

Glaceries et verreries. — La situation des glaceries a été moins brillante pendant l'année 1925. Le ralentissement de la consommation, que l'on signalait l'an dernier, s'est aggravé. Les bénéfiques énormes ont incité les acheteurs extérieurs à la construction d'usines, et l'augmentation de la production étrangère a forcé l'Union des Glaceries à faire des concessions sur les prix déjà diminués par l'abaissement du taux moyen des changes appréciés. Pendant les neuf premiers mois de l'année, les glaceries ont travaillé aux deux tiers de la capacité de production. A la fin de l'année, l'Union des Glaceries a pu majorer les pourcentages de production et les porter progressivement jusque 87 p. c. La demande pour les Etats-Unis reste toujours très importante, grâce au développement considérable de l'industrie automobile. La réduction de la production et la baisse des prix expliquent la diminution des bénéfiques.

En ce moment, les glaceries profitent largement de la hausse du dollar. Les prix-or n'ont pas varié et la main-d'œuvre n'a pas encore montré de nouvelles exigences. On peut donc prévoir que les résultats de l'exercice, qui va se clôturer à la fin de ce mois, seront brillants.

La situation des verreries a décliné pendant toute l'année. La comparaison des résultats indique une régression uniforme. Les ventes ont diminué au point que la production n'a pas dépassé en moyenne la moitié de la capacité totale. Les prix sont restés orientés vers la baisse, et pour certaines verreries, ils ont rejoint le prix de revient.

Les verreries à bouche ont particulièrement souffert de la crise. Leur existence ne peut se justifier actuellement que par une qualité que les verreries mécaniques ne sont pas encore parvenues à égaler, qualité exigée pour certains produits, comme les plaques photographiques. Or, la main-d'œuvre, autrefois si réputée, n'apporte plus autant de soins et semble pressentir la décadence des procédés anciens.

Aussi, nous voyons les verreries s'orienter de plus en plus vers les procédés mécaniques. Les Verreries Bennert-Bivort portent leur capital de 2.450.000 à 7.350.000 francs en vue de l'édification d'une verrerie mécanique à Courcelles. Elles ne conserveront plus qu'un bassin à bouche pour fabriquer quelques spécialités. Les verreries de Jumet, de Gilly et de Roux, qui ont adopté récemment l'étirage mécanique, recueillent déjà des résultats très intéressants, après des

déboires occasionnés par la mise au point de la fabrication. Ces déboires sont inévitables, car la mise en application de l'invention de Fourcault n'est pas encore exempte d'aléas ni d'imprévis. La pratique générale du procédé amènera naturellement les améliorations nécessaires. Déjà les glaceries s'intéressent aux verreries qui peuvent entreprendre la fabrication des verres de fortes épaisseurs.

Nous voyons donc l'ensemble des verreries consacrer des capitaux très importants à la construction d'installations coûteuses, en vue d'augmenter considérablement la fabrication. Il ne paraît pas certain que la consommation absorbera ces productions multipliées à un prix tel qu'il puisse rémunérer les capitaux investis. L'allure actuelle du marché des verres à vitres, à peine stimulé par la dépréciation monétaire, n'est nullement rassurante pour l'avenir de notre industrie verrière.

La situation financière. — Le manque de disponibilités et l'abondance des demandes de crédit a obligé les banques à recourir dans une large mesure à la faculté de réescompte à la Banque. L'escompte de promesses étant refusé, il a fallu faire de nouveaux efforts pour inciter à la création d'effets commerciaux. A quelques exceptions près, ces tirages ont été créés en représentation d'opérations commerciales réelles et les investigations faites à la demande de la Banque ou spontanément, n'ont pas fait découvrir d'abus. Il est visible que l'ancienne coutume de création d'effets de commerce revient en vigueur. Quelques firmes industrielles ont commencé, à l'instar des sociétés liégeoises, à adopter, d'une manière générale, le paiement des fournisseurs par remise d'acceptations.

Un congrès national des Chambres de commerce s'est tenu à Charleroi, au cours duquel quelques vœux ont été émis en matière de crédit: organisation plus large du crédit au commerce et à l'industrie, particulièrement du crédit à long et moyen termes, création de sociétés de caution mutuelle et d'assurance-crédit. Une motion a été déposée en faveur de l'usage des comptes de banque, de l'emploi du chèque comme moyen de paiement, de la domiciliation des effets et de leur paiement par chèque. On a exprimé le vœu de voir les banques effectuer gratuitement le paiement des domiciliations.

Plusieurs commerçants qui avaient adhéré à la domiciliation d'office, y ont renoncé en raison des frais de banque. Ces diverses questions avaient précédemment fait l'objet d'une réunion des banques participantes à la Chambre de compensation.

(17 juin 1926.)

La grève des ouvriers mineurs en Grande-Bretagne. — Il est difficile de porter un jugement sur la grève qui depuis le 1^{er} mai atteint l'industrie houillère en Grande-Bretagne: en réalité, depuis six semaines, les deux partis restent sur leurs positions et ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente.

Mais il est intéressant de voir comment la structure économique de la Grande-Bretagne est affectée par cette crise.

Les statistiques du Board of Trade montrent que les exportations du mois de mai 1926 sont en diminution de 18.440.513 livres sterling sur les chiffres de mai 1925, n'ayant atteint que 45.763.000 livres sterling. D'autre part, les importations sont également en régression sérieuse: s'élevant à 81.199.000 livres sterling, il s'en faut de 23.067.000 livres sterling qu'elles atteignent les chiffres de 1925. Les exportations de charbon ont décréu de 3.406.319 livres sterling pour atteindre le chiffre de 1.392.000 livres sterling. L'exportation de matériel électrique et d'automobiles a décréu de moitié.

Les pertes des autres industries dans le domaine de l'exportation s'établissent comme suit:

Articles manufacturés . . .	11.986.000 livres sterling.
Filés et tissus de coton . .	5.538.000 " "
Fers et aciers	1.109.000 " "
Machines.	1.205.000 " "
Filés et tissus de laine. . .	1.014.911 " "

Le mouvement des frets indique également clairement les pertes subies par la nation britannique:

	Mai 1926	Mai 1925
Entrées . .	3.914.860 tonnes	4.527.630 tonnes
Sorties . .	2.338.056 tonnes	5.423.702 tonnes

L'échec des pourparlers au cours de la première quinzaine de juin a fait immédiatement placer sur les autres marchés charbonniers étrangers des ordres tenus jusqu'alors en suspens dans l'espoir d'une fin heureuse du conflit. De sorte que, quelle que soit l'issue de la crise, le marché britannique, pour la saison d'été, est fortement touché.

La saison d'achat pour les ports de la Baltique est relativement courte et les importateurs ont accoutumé de passer leurs commandes d'avance, les glaces obstruant pendant plusieurs mois certains ports: aussi, les importateurs scandinaves ont-ils passé dès maintenant leurs commandes en Pologne et en Allemagne.

Les conditions du marché charbonnier canadien sont identiques. Aussi, les importateurs d'anhracite du pays de Galles, fixés à Montréal, ont-ils déjà passé leurs commandes aux Etats-Unis.

Une importante soumission de 223.000 tonnes de charbon de vapeur pour les chemins de fer suédois sera de même probablement perdue pour les exportateurs britanniques, du fait que ceux-ci ne peuvent prendre aucun engagement à longue échéance.

La question du ravitaillement national est extrêmement grave: l'industrie métallurgique de Sheffield, notamment les départements de la grosse construction, est à la veille d'un arrêt faute de charbon. Aussi, constate-t-on que de nombreux ordres sont passés à l'étranger, notamment aux Etats-Unis. Le fret revient

à 3/- la tonne. Le charbon allemand est offert à 23/- la tonne F. O. B. Rotterdam et les gaillettes de Silésie à 29/- C. I. F., ports britanniques.

Le port de Rotterdam a bénéficié dans une large mesure des difficultés de la Grande-Bretagne. Les expéditions de charbon par ce port durant le mois de mai se sont élevées à 1.500.000 tonnes, en dehors des chargements de charbon de soufre.

Le « Financial Times » du 15 juin a publié un tableau suggestif des expéditions de charbon américain vers la Grande-Bretagne, l'Amérique du Sud et d'autres pays: en une semaine, 273.300 tonnes ont été vendues par les exportateurs américains sur des marchés qui sont habituellement fermés par suite de la concurrence anglaise.

Or, le caractère dominant de l'industrie charbonnière anglaise est que la vente est organisée surtout en vue de l'exportation lointaine.

« (1) La clientèle du charbon anglais se trouve dispersée sur une immense zone. La mer du Nord et la Baltique reçoivent surtout du charbon anglais, malgré les efforts combinés des syndicats houillers allemands et du gouvernement allemand pour gagner ce marché aux charbons rhénans, westphaliens ou silésiens. Sur l'énorme étendue des côtes de l'Océan Atlantique, sauf celle de l'Amérique du Nord, la houille anglaise est, ou prépondérante, ou pourvue d'un monopole de fait. Elle domine dans toute la Méditerranée et pénètre dans la Mer Noire, malgré la concurrence russe du Donetz en temps normal. Elle franchit Suez et règne dans la mer des Indes jusqu'à Ceylan, qu'elle dépasse souvent, mais qui marque à peu près la limite de son empire incontesté, la houille d'Australie et celle de l'Extrême-Orient luttant avec elle à partir de Singapour.

Enfin, non contente de fournir la côte atlantique de l'Amérique du Sud, elle remonte en franchissant le cap Horn jusqu'aux ports à nitrate du Chili dans le Pacifique. La houille anglaise est seule importée à Iquique ou Antofogasta. »

On comprend, dès lors, que le « Financial Times » constate avec amertume que, indépendamment des expéditions faites en Grande-Bretagne, les autres chargements sont à destination des marchés réservés jusqu'à présent à la houille britannique. Pour mieux ruiner la position de cette dernière, les Allemands et les Américains n'acceptent que des contrats de longue durée et, en outre, les Etats-Unis envoient des techniciens dans les pays importateurs pour, éventuellement, adapter les chaudières aux qualités nouvelles de charbon fourni.

Les conséquences de la grève sur l'industrie métal-

(1) Paul de Rousiers. Les Grandes Industries Modernes I.

lurgique britannique ne sont pas moins fâcheuses: la production de fonte a été de 88,800 tonnes en mai dernier, contre 539,100 tonnes en avril et 534,700 tonnes en mai 1925. 124 hauts fourneaux ont été éteints en mai et 23 seulement demeurent en activité.

La production d'acier n'a atteint que 45,700 tonnes, contre 661,000 en avril et 651,600 tonnes en mai 1925. Rappelons, à ce propos, que la production mensuelle moyenne était en 1913 de 855,000 tonnes pour la fonte et de 638,600 tonnes pour l'acier, et que, de 1920 à 1925, elle a oscillé respectivement entre 408,000 et 669,000 d'une part, et 490,000 à 655,000 d'autre part.

La « Labour Gazette » signale pour le mois de mai une recrudescence de chômage, due au ralentissement de l'activité des industries usagères de charbon.

Sur les 11,892,000 ouvriers assurés contre le chômage, on comptait, au 24 mai, 14,5 p. c. de chômeurs (non compris les mineurs en grève). Le pourcentage était respectivement de 9,2 et 10,9 en avril et en mai 1925.

On compte 1.075.000 grévistes et l'on estime que le nombre de salariés ayant pris part à la grève générale s'est élevé à 1.750.000.

Le rapport annuel pour 1925 de la Consett Iron Company, à Newcastle contient des indications intéressantes sur les conséquences de la grève des mineurs.

Cette société est une entreprise métallurgique intégrée qui exploite cinq charbonnages. L'an dernier déjà, par suite de la baisse des prix, la direction avait demandé à ses ouvriers de travailler 7 heures par jour au lieu de 6 h. 40. Un seul puits ne fut pas exploité à nouveau, les ouvriers qui y travaillaient ayant des tendances politiques extrémistes. Dans les quatre autres, après un referendum et un « mutual agreement », les ouvriers reprirent le travail.

Le conseil de la Consett Iron Cy a dressé le tableau suivant des frais et bénéfices de l'exploitation d'une tonne de charbon.

Frais et prix de vente d'une tonne de charbon, en avril, sur le carreau de la mine.

	sh. d.	sh. d.
Prix de vente sur le carreau dans le comté de Durham		13 2,21
Frais:		
Main-d'œuvre (y compris indemnités de logement, jouissance gratuite de maisons, assurances, indemnités, etc.)	12 3,28	
Bois, direction, taxes, royalt.	4 1,22	
	—————	16 4,50
Perte à la tonne		3 2,29

Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie des mines contient un tableau comparatif que reproduit le conseil de la compagnie:

	Nombre d'heures.	Salaire hebdom. (£).	Salaire horaire (sh.-d.).
Mines (1):			
Piqueurs	41 1/4	3-16-0	1-10.11
Étançonneurs	41 1/4	3- 5-0	1- 6.91
Manœuvres du fond	41 1/4	2-12-9	1- 3.34
Imprimerie:			
Compositeurs	48	3-13-9	1- 6.44
Chemins de fer:			
Conducteurs de locomotives	48	4- 7-5	1- 9.85
Construction:			
Peintres	44 1/4	3-13-0	1- 7.80

L'Allemagne n'accueille pas, avec la satisfaction que l'on pourrait escompter, la prolongation de la grève charbonnière anglaise: sans doute, de nombreuses commandes qui, en temps ordinaire, seraient allées aux exportateurs britanniques, ont été enlevées par les Allemands, mais le volume de ces ordres a déçu l'attente de ces derniers. On avait eu partout le temps de se préparer à la grève et d'accumuler des stocks, ce qui ralentit le boom des commandes. En outre, les syndicats allemands ont suscité mille obstacles à l'exportation du charbon.

Des 5 à 6.000.000 de tonnes exportées mensuellement de Grande-Bretagne en temps normal, une certaine quantité a été évidemment demandée à l'Allemagne, mais en majeure partie, les commandes portaient sur des charbons de première qualité dont l'Allemagne ne dispose qu'en quantités limitées et dont l'écoulement est assuré à l'intérieur. Ce que les charbonniers désirent surtout vendre, ce sont les millions de tonnes de charbon de qualité inférieure, qui restent sur le carreau des mines de la Rhur et pour lesquelles il n'y a pas de demande.

Les Allemands craignent également que le mouvement protectionniste anglais s'accroisse, les Anglais désirant récupérer leurs pertes de grève par une exploitation sans concurrence du marché national. En outre, la prolongation de la grève, en diminuant le pouvoir d'achat de la population, entravera l'importation et la consommation de produits manufacturés allemands.

En réalité, les Allemands, appliquant à l'industrie du charbon les principes généraux de leur politique industrielle, espèrent qu'un accord sera conclu un jour ou l'autre entre les exploitants anglais de mines, et que ce groupement pourra réaliser un accord international avec les syndicats charbonniers des autres pays. Mais de nombreuses difficultés doivent être surmontées avant d'arriver à ce résultat souhaitable en principe: tout d'abord, le régime anglais de la propriété du

(1) Les avantages en nature reçus par les mineurs du Durham et du Northumberland peuvent être estimés à 2,9 d. par heure.

sous-sol au propriétaire de la surface entrave l'action des exploitants qui, en Belgique, en France et en Allemagne, n'ont, sous ce rapport, de compte à rendre qu'au Gouvernement.

Enfin, les marchands et exportateurs anglais de charbon ont dans le Royaume-Uni une importance que n'ont pas les marchands allemands. Etant plus commercial qu'industriel, un syndicat britannique de charbon risquerait de se trouver soumis au contrôle des banques, ce qui rendrait un accord international difficile à réaliser.

On le voit, la situation actuelle de l'industrie minière britannique a des répercussions internationales complexes. Elles dépassent les bornes de l'intérêt personnel de quelques exportateurs momentanément favorisés. Au point de vue purement britannique, les conséquences intérieures de ce conflit sont également fort importantes, ce qui explique l'entêtement des deux parties à rester sur leurs positions et à rejeter le rapport de la commission d'enquête qui, ne donnant satisfaction à personne, doit être, ou un médiocre compromis ou un plan scientifique mettant chacun en face de ses responsabilités.

Financial Times;
Moniteur des Intérêts Matériels.

La situation des travailleurs indigènes au Congo belge. — Le Gouvernement belge vient de faire publier le rapport annuel sur l'administration du Congo pendant l'année 1924.

On sait que, d'une manière générale, le recrutement de la main-d'œuvre indigène pose, pour toutes les colonies africaines, des problèmes angoissants: rareté des travailleurs, établissement de cultures vivrières, transplantations et acclimatations, etc. La question se pose au Congo belge aussi bien que dans les autres colonies.

La demande de main-d'œuvre ne cesse d'augmenter et c'est ainsi que le nombre de salariés employés dans les établissements industriels et commerciaux est passé de 185.357, en 1923, à 278.104, en 1924. C'est pourquoi, tenant compte des limitations de la population, le rapport recommande de remplacer le travail manuel par des machines et de substituer les autos et le chemin de fer au portage.

Dans la province de l'Equateur, les exploitations industrielles et commerciales rencontrent de multiples difficultés à se procurer de la main-d'œuvre à cause de la disproportion existant entre le prix de la journée de travail et le taux des produits naturels de récolte. Le remède semble résider soit dans l'abaissement du prix des produits agricoles, soit dans l'amélioration des conditions de vie des travailleurs industriels.

L'administration rencontre aussi les plus grandes difficultés à faire développer les cultures vivrières par les indigènes.

L'extension de l'agriculture indigène est du reste liée à de nombreux problèmes: propriété du sol, réserves indigènes, travail libre ou forcé, outillage, limitation des prix. Il convient également de maintenir un juste

équilibre entre l'agriculture destinée au ravitaillement de la population et les cultures de plantes industrielles, plus rémunératrices.

« L'agriculture des noirs évolue même si rapidement que l'administration se préoccupe de freiner quelque peu ce progrès inattendu: elle craint de manquer de main-d'œuvre pour les entreprises minières et industrielles et les constructions de chemin de fer, si le noir gagne trop d'argent par ses cultures.

» Ce progrès a exigé de l'Etat et des organismes privés des travaux et des frais bien supérieurs à ceux qu'on avait prévus.

» Car on espérait que l'indigène allait produire à très bon marché les récoltes les plus demandées par le commerce et que l'Etat n'aurait guère à intervenir.

» L'expérience a dissipé cette illusion.

» Les cultures du riz et du coton dans la province orientale ont démontré qu'en agriculture indigène, un développement notable, produisant au moins quelques dizaines de milliers de tonnes, nécessite l'emploi d'un nombreux personnel d'agronomes, la construction de multiples usines pour la préparation ou la transformation des produits et surtout un réseau serré de voies de transport. Ces dernières sont indispensables pour éviter à la population un dur travail de porteur, qui limiterait étroitement la production. »

Afin de permettre aux agents de l'administration de surveiller efficacement l'agriculture indigène, un décret pris en 1917 rendit obligatoire l'exécution de certaines cultures dans les chefferies, au bénéfice exclusif de leurs membres.

En 1920, la culture du coton fut interdite dans l'Uelé. Il importe de remarquer que cette culture revêt un caractère familial et ne couvre, pour chaque famille, que 5 à 10 ares de superficie. De sorte que la récolte du coton dans l'Uelé, en 1924, soit 7.000 tonnes, nécessita la mise en culture de 20.000 hectares par 300.000 cultivateurs indigènes. Les transports du coton menaçant d'entraîner pour les indigènes de nombreuses journées de portage, on eut recours à la dissémination dans la province de petites et nombreuses usines d'égre-nage. Enfin, un réseau de 2.000 kilomètres de routes d'automobiles fut créé. Les Messageries automobiles de la province orientale ont fourni sur ces routes, en 1924, un transport de 507.600 tonnes-kilomètre, réalisant une économie de 1.000.000 de journées de portage.

La propagande et la surveillance des cultures par l'Etat coûtent annuellement à ce dernier près de 2.000.000 de francs. Au Katanga, l'importance des exploitations européennes ne cesse de grandir, principalement dans le Sud, où précisément la population y est la plus clairsemée. Les employeurs, éprouvant de grandes difficultés à rencontrer directement leur main-d'œuvre, s'adressent à des tiers faisant de ce métier leur spécialité. Il est à craindre que ces agences, en augmentant le nombre des travailleurs indigènes, compromettent le développement futur des communautés d'indigènes.

Il ressort des statistiques que le nombre des indi-

gènes embauchés en 1924 dans la colonie a cependant été inférieur à celui de 1923. D'autre part, on a enregistré une diminution des désertions et une augmentation du nombre des rengagements.

D'après le rapport, cette amélioration serait due à l'augmentation des salaires consentie en 1924 et aux avantages accordés aux familles.

« L'Union Minière » a pu obtenir 8.773 travailleurs rhodésiens.

L'état sanitaire général des travailleurs industriels du Haut-Katanga reste peu satisfaisant. Le taux de la mortalité est élevé, 50 p. c. des décès pouvant être attribués à la pneumonie.

De l'avis des médecins, la cause principale en est due au dépaysement des indigènes arrivant sur les hauts plateaux du Katanga. Ils préconisent pour les

travailleurs un repos d'acclimatation d'au moins un mois et des vaccinations.

Une autre cause du taux élevé de la mortalité est la concentration des travailleurs dans de vastes camps, ce qui semble difficilement évitable, la grande industrie exigeant précisément des rassemblements importants d'ouvriers.

Informations sociales, vol. XVIII, n° 10;

O. PATE: *Quelques Considérations sur la question indigène*, « Bulletin périodique n° 54 de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion »;

E. LEPLAE: *Comment le Congo belge développe l'agriculture de ses indigènes*, « Bulletin périodique n° 53 de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion ».

L'industrie allemande du lignite. — Le tableau ci-dessous donne la marche de la production allemande de combustibles, en millions de tonnes :

	Lignite	Pourcentage en + ou - par rapport à l'année précédente	Charbon	Pourcentage en + ou - par rapport à l'année précédente	Total	Briquettes
1913	87,2	+ 7,8	190,1	+ 8,7	277,3	21,5
1914	83,7	- 4,0	161,4	- 15,1	245,1	21,1
1915	87,9	+ 5,0	146,9	- 9,0	234,8	22,8
1916	94,2	+ 7,2	159,2	+ 8,4	253,4	23,5
1917	95,5	+ 1,4	167,7	+ 5,3	263,2	21,5
1918	100,6	+ 5,3	158,3	- 5,6	258,9	22,7
1919	93,6	- 7,0	116,7	- 26,3	210,3	19,3
1920	111,9	+ 19,6	131,4	+ 12,6	243,3	23,5
1921	123,1	+ 10,0	136,3	+ 3,7	259,4	27,7
1922	137,2	+ 11,5	119,2	- 12,5	256,4	29,0
1923	118,8	- 13,4	62,3	- 47,7	181,1	26,5
1924	124,6	+ 4,9	118,8	+ 90,7	243,4	29,7
1925	139,8	+ 12,2	132,7	+ 11,7	272,5	33,6

Pour les différentes catégories de lignite, les prix ont marqué une tendance constante à la baisse, ainsi qu'on s'en rendra compte par le tableau ci-dessous :

	BRIQUETTES				Agglomérés R. M.
	usage domestique R. M.	grande industrie R. M.	noix R. M.	noisettes R. M.	
1 avril 1924 (1)	12,90	12,90	13,35	13,80	11,50
7 avril 1924 (1)	12,77	12,77	13,22	13,67	11,37
16 juin 1924 (2)	12,10	12,10	12,50	13,—	10,90
1 octobre 1924 (2)	12,05	12,05	12,45	12,95	10,85
16 janvier 1925 (1)	11,55	11,55	11,95	12,45	10,50
1 octobre 1925 (1), (3)	11,49	11,49	11,89	12,88	10,44

(1) Prix moyen.

(2) Prix maximum.

(3) Réduction après allègement taxes fiscales.

L'évolution de l'industrie du lignite se poursuit suivant les principes généraux de l'économie contemporaine; de nombreuses petites mines sont abandonnées. C'est ainsi qu'en un an, trente mines ont été supprimées en Prusse, bien que la production ait considérablement augmenté, malgré une réduction du personnel :

	Entreprises en activité		Production en millions de tonnes		Débit en millions de tonnes		Personnel et ouvriers	
	1924	1925	1924	1925	1924	1925	1924	1925
District oriental de l'Elbe ..	133	119	34,87	37,65	34,83	37,66	34.002	29.305
Allemagne du centre. District occidental de l'Elbe, Cassel	162	149	36,87	37,90	36,55	37,65	40.014	34.295
Rheinland et Westerwald ..	46	43	29,49	39,56	29,49	39,56	16.791	17.206
Total pour la Prusse	341	311	101,03	115,11	100,88	114,87	90.807	88.806

STATISTIQUES

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires (En milliers de francs)

ACTIF	1913	1925	1926	
	30 décembre	25 juin	17 juin	24 juin
Encaisse :				
Or	249.026	272.284	273.863	273.865
Argent, billon et divers.	57.351	80.416	89.553	89.237
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	30.221	30.223	30.223
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger	603.712	1.208.247	1.465.197	1.509.007
Avances sur fonds publics	57.901	228.070	411.969	353.609
Prêts s/ Bons des Provinces belges.	—	480.000	480.000	480.000
Avances à l'État pour le retrait des marks . . .	—	5.200.000	5.200.000	5.200.000
Bons du Trésor escomptés en exécution de la loi du 19 mai 1926	—	—	750.000	800.000
PASSIF				
Billets en circulation	1.049.762	7.402.900	8.277.542	8.276.538
Comptes Courants particuliers	83.333	209.794	443.453	468.888
Compte Courant du Trésor	14.541	7.264	18.291	35.343
TOTAL des engagements à vue	1.152.636	7.619.959	8.739.286	8.780.769
Quotité % de l'encaisse par rapport aux engagements à vue	41,36 %	5,03 %	4,50 %	4,48 %
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	26,59 %	4,63 %	4,16 %	4,14 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	5,50 %	7,— %	7,— %
Taux des prêts s/ fonds publics	5,— %	6,— %	8,— %	8,— %

Banque d'Angleterre

(En milliers de £)

	1913	1925	1926	
	27 décembre	25 juin	17 juin	24 juin
ACTIF				
Encaisse métallique				
(Issue Department et Banking D ^e)	33.098	157.184	149.793	150.085
Placements du « Banking Depart. »				
(Effets, prêts s/ titres et fonds publics)	47.429	118.055	107.853	107.421
dont } valeurs garanties par l'Etat	11.199	39.032	40.915	40.160
} autres valeurs	35.930	79.023	66.938	67.261
PASSIF				
Billets en circulation	29.361	145.270	140.008	140.388
Comptes Courants :				
du Trésor (Trésor, Caisse d'Épargne et Caisse d'amortissements)	9.421	43.559	44.258	48.625
de Particuliers	42.091	118.259	105.286	100.341
Quotité % de l'encaisse (or, argent et billets en réserve) par rapport au solde des Comptes Courants du « Banking Department » (Proportion of reserve to liabilities)	43,1 %	24,— %	24,7 %	24,7 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	5,— %	5,— %	5,— %

Banque de France

(En milliers de francs)

	1913	1925	1926	
	26 décembre	25 juin	17 juin	24 juin
ACTIF				
Encaisse métallique	4.157.455	5.859.649	5.884.481	5.885.731
Disponibilités et avoir à l'étranger	—	578.428	576.350	576.189
Portefeuille	4.526.383	3.844.266	4.483.242	4.743.717
Avances s/ titres, monnaies et lingots	772.403	3.052.191	2.354.186	2.310.769
Avances à l'Etat	205.398	25.850.000	36.600.000	36.800.000
Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat à des Gouvernements étrangers	—	5.049.000	5.370.000	5.371.000
PASSIF				
Billets en circulation	5.713.551	43.000.140	53.032.664	53.073.191
Comptes Courants du Trésor et des Particuliers	978.684	2.445.561	2.785.326	2.926.336
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	62,12 %	12,89 %	10,54 %	10,51 %
Taux d'escompte officiel	4,— %	7,— %	6,— %	6,— %

Reichsbank

(En milliers de Reichsmarks)

	1913	1925	1926	
	31 décembre	23 juin	15 juin	23 juin
ACTIF				
Encaisse métallique	1.446.803	1.133.742	1.599.508	1.605.992
Devises étrangères admises dans la couverture des billets	—	353.880	205.388	149.825
Billets d'autres banques	12.765	31.048	28.784	36.971
Portefeuille effets	1.490.749	1.366.026	1.283.110	1.223.959
Avances s/ nantissement	94.473	7.068	6.449	5.300
PASSIF				
Billets en circulation	2.593.445	2.238.572	2.612.839	2.498.140
Divers engagements à vue	793.120	802.210	763.011	764.046
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport au total des engagements à vue	42,72 %	37,28 %	47,38 %	49,23 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	9,— %	6,50 %	6,50 %

Nederlandsche Bank

(En milliers de florins P. B.)

	1913	1925	1926	
	27 décembre	22 juin	14 juin	21 juin
ACTIF				
Encaisse métallique.	160.506	477.753	458.940	454.255
Portefeuille effets :				
» s/ la Hollande	67.504	87.555	64.811	55.796
» s/ l'Etranger	14.300	190.795	195.177	198.352
Avances s/ nantissement	86.026	149.729	140.022	139.640
Compte du Trésor (débit)	9.235	7.817	—	—
PASSIF				
Billets en circulation	312.695	867.418	815.280	798.967
Comptes courants :				
de particuliers	4.333	51.366	34.846	37.058
du Trésor (créditeur)	—	—	26.915	33.307
Assignations de banque	1.522	1.504	913	222
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	50,39 %	51,91 %	52,27 %	52,24 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	4,— %	3,50 %	3,50 %

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec les pays étrangers.
Moyennes mensuelles et montants des derniers mois.

PÉRIODES	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS				DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE		p. c. des exportations aux importations
	Tonnes	VALEUR			Tonnes	VALEUR			en fr.-papier 1 = 1.000	en fr.-or(*)	
		en milliers de fr.-papier	en milliers de fr.-or (*)	Prix moyen par tonne en fr.-or		en milliers de fr.-papier	en milliers de fr.-or (*)	Prix moyen par tonne en fr.-or			
1913.....	2.721.357	420.822	420.822	154,64	1.740.432	309.651	309.651	177,92	111.171	111.171	73,6
1920.....	1.112.255	1.078.480	405.873	364,91	884.432	738.501	277.927	314,25	339.979	127.946	68,5
1921.....	1.472.072	849.857	327.642	222,57	1.438.119	606.112	233.672	162,48	243.745	93.970	71,3
1922.....	1.879.869	787.645	309.952	164,88	1.416.693	529.852	208.506	147,18	257.793	101.446	67,3
1923.....	2.216.927	1.100.398	294.421	132,81	1.414.528	810.421	216.835	153,29	289.977	77.586	73,6
1924.....	2.782.908	1.465.092	348.489	125,22	1.679.733	1.161.042	276.167	164,41	304.050	72.322	79,2
1925.....	2.744.363	1.483.805	365.029	133,01	1.756.048	1.228.005	302.100	172,03	255.800	62.929	82,8
1926 :											
Janvier.....	2.525.034	1.518.415	357.508	141,59	1.416.992	945.232	222.553	157,06	573.183	134.955	62,25
Février.....	2.669.871	1.355.992	319.642	119,72	1.656.156	1.102.892	259.980	156,98	253.100	59.662	81,33
Mars.....	3.301.254	1.901.686	414.245	125,48	1.814.239	1.476.667	321.663	177,30	425.019	92.582	77,65
Avril.....	2.889.315	1.553.184	294.655	101,98	1.757.639	1.175.975	223.095	126,93	377.209	71.560	75,71
Moyennes mensuelles pour les 4 premiers mois de 1926.	2.846.368	1.582.319	346.513	122,19	1.661.257	1.175.192	256.823	154,57	407.128	89.690	74,24

(*) Conversions effectuées aux cours moyens du dollar à Bruxelles.

Production industrielle.

MINES DE HOUILLE	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS				PRODUCTION EN TONNES PAR BASSIN						
	ANNÉES	à veine	autres ouvriers du fond	de la surface	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine
1923.....	22.222	87.417	50.364	160.003	4.706.390	3.731.590	7.575.090	682.360	5.419.260	807.650	22.922.340
1924.....	23.557	95.424	53.304	172.285	4.209.760	3.994.760	7.908.260	616.300	5.526.280	1.106.550	23.361.910
1925 (provis.)	22.032	88.401	51.435	161.868	4.930.940	3.832.720	7.528.040	476.590	5.199.610	1.135.260	23.133.160
Janvier 1926.....	21.907	89.396	50.521	161.824	405.420	340.020	646.190	42.680	414.640	127.370	1.976.320
Février 1926.....	21.743	88.382	50.237	160.362	379.850	316.310	614.550	40.670	422.080	121.010	1.894.470
Mars 1926.....	21.428	86.713	49.308	157.449	453.530	363.800	664.740	41.940	468.210	140.670	2.132.890

ANNÉES	COKES		AGGLOMÉRÉS		ANNÉES	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN TONNES.				
	Production (tonnes)	Nombre d'ouvriers	Production (tonnes)	Nombre d'ouvriers		Fonte	Fers finis	Aciers bruts	Aciers finis	Zinc brut
Moyenne mensuelle :					Moyenne mens. :					
1913 :	293.583	4.229	217.387	1.911	1913	207.058	100.967	205.552	154.922	17.019
1924	346.650	5.384	167.693	1.526	1924	234.000	16.729	238.377	198.216	13.582
1925	342.358	5.345	187.570	1.578	1925	211.786	8.761	200.883	164.942	14.324
Janvier 1926	321.220	5.315	203.630	1.641	Janvier 1926	137.790	4.630	116.180	106.260	13.470
Février 1926	347.900	5.755	203.370	1.643	Février 1926	202.400	4.010	167.360	181.900	14.810
Mars 1926	434.850	6.093	190.770	1.512	Mars 1926	281.260	10.320	260.760	240.330	16.280

SUCRES. PRODUCTION EN TONNES	Sucres produits dans les fabriques			Sucres obtenus par transformation dans les raffineries				
	Sucres bruts	Poudres blanches de fabrique	TOTAL	Poudres blanches de fabrique	Candis	Raffinés	Cassonades ou vergeoises	TOTAL
Campagne sucrière :								
1914-1915	109.762	84.974	194.736	—	—	—	—	—
1919-1920	66.878	72.093	138.971	—	—	—	—	—
1920-1921	—	—	230.875	—	—	—	—	117.014
1921-1922	123.41	147.850	271.331	30.335	8.880	105.467	15.837	160.520
1922-1923	105.583	145.249	250.832	38.344	6.958	102.915	15.688	163.905
1923-1924	114.211	165.240	279.451	39.426	6.562	87.774	15.176	148.938
1924-1925	161.092	212.470	373.563	46.243	8.111	104.028	14.930	173.313
Octobre à décembre 1925	121.716	183.898	305.614	13.085	2.479	26.619	4.826	47.008
Janvier 1926	1.990	525	2.515	3.351	825	8.297	728	13.201
Février 1926	657	—	657	3.085	942	8.356	1.284	13.668
Mars 1926	240	—	240	3.380	855	9.390	1.281	14.906

Bulletin trimestriel du Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène, mars 1926.

Prix moyen des grains et autres denrées agricoles vendues sur les marchés régulateurs de Belgique pendant l'année 1925.
(En francs par 100 kilogrammes, sauf indication contraire.)

MOIS	Froment	Seigle	Méteil	Epeautre	Sarrasin	Avoine	Orge	Pois	Féveroles	Graines de lin	Graines de colza	Pommes de terre	Cossettes chicorée
Janvier	120,33	108,93	114,—	91,32	120,63	100,35	115,17	163,25	126,13	209,93	235,25	58,49	91,88
Février	120,62	110,36	108,13	89,85	120,64	102,31	116,35	152,63	124,74	204,08	235,75	59,21	88,63
Mars	116,69	107,36	105,25	86,32	116,69	101,07	114,82	146,20	120,68	183,64	232,—	59,19	89,38
Avril	114,42	104,14	102,—	85,83	110,—	99,32	112,53	140,20	118,33	176,11	233,15	58,58	89,42
Mai	119,32	106,54	112,75	88,10	108,56	103,34	111,79	139,80	113,25	179,—	222,11	61,57	88,75
Juin	121,90	107,86	112,—	86,70	107,22	105,51	112,99	139,—	117,28	182,28	227,06	74,01	90,44
Juillet	122,05	107,10	109,40	83,90	111,59	106,09	107,59	140,08	117,82	183,74	219,75	64,26	93,50
Août	119,47	104,25	105,75	84,22	119,38	104,36	108,31	146,97	119,24	185,85	218,60	50,19	92,57
Septembre	114,40	99,63	99,88	84,47	118,75	97,75	106,47	149,78	117,29	187,23	225,31	44,29	94,66
Octobre	107,98	91,10	91,60	83,23	112,73	93,89	102,21	152,38	116,68	185,68	226,25	41,94	95,—
Novembre	110,64	88,46	100,—	84,10	108,63	93,79	98,55	157,50	117,58	186,20	222,81	42,14	95,44
Décembre	115,52	90,11	100,—	87,38	105,58	94,81	99,63	158,35	117,24	188,90	223,50	43,33	91,25
Prix moyen 1925 .	116,95	102,15	105,06	86,29	113,37	100,22	108,87	148,85	118,86	187,72	226,80	54,77	91,58
Prix moyen 1924 .	105,60	91,75	94,02	81,21	106,30	92,81	100,16	175,46	125,50	185,04	194,19	57,11	112,58
Prix moyen 1913 .	19,80	16,76	18,84	17,17	21,27	19,59	19,42	40,68	24,74	31,16	36,95	6,45	—

MOIS	Fourrages			Houblon		Lin brut	Chanvre brut	Tabac	Beurre 1 kilo	Œufs 26	Laine 1 kilo	Graines de trèfle 1 kilo
	Paille	Foin	Betteraves fourragères	d'Alost 50 kilos	de Popeinghe 50 kilos							
Janvier	20,41	32,61	11,13	545,63	540,63	146,25	481,25	1.075,—	19,77	18,90	22,—	12,03
Février	20,23	33,71	9,88	511,88	487,50	145,—	537,50	1.006,25	19,80	14,35	24,50	12,37
Mars	19,28	31,69	9,69	509,38	460,63	145,—	512,50	1.000,—	19,31	11,56	25,38	11,47
Avril	19,91	33,25	10,15	528,—	472,—	121,—	525,—	1.000,—	15,96	11,69	25,40	11,10
Mai	20,26	33,01	8,—	521,25	464,38	120,—	550,—	1.025,—	13,84	12,22	26,—	10,50
Juin	21,15	31,97	—	605,—	551,88	120,—	550,—	1.000,—	14,95	14,39	26,—	8,88
Juillet	21,08	30,17	—	669,50	621,—	123,50	985,—	985,—	16,21	15,18	26,60	9,10
Août	19,87	30,41	—	690,63	650,63	118,75	412,50	925,—	17,97	17,52	27,—	9,—
Septembre	19,89	30,61	—	881,25	850,—	112,50	412,50	837,40	19,18	20,54	27,—	9,—
Octobre	19,82	30,95	—	962,50	910,—	115,—	460,—	775,—	20,19	25,08	27,—	9,—
Novembre	20,39	30,93	9,75	921,88	881,25	109,38	500,—	775,—	20,80	29,25	27,50	10,—
Décembre	20,49	31,57	10,45	917,50	887,50	104,—	500,—	775,—	20,16	28,17	27,—	9,50
Prix moyen 1925	20,23	31,74	9,86	688,70	648,12	123,37	490,10	931,56	18,18	18,24	25,95	10,16
Prix moyen 1924	17,41	25,87	11,05	1.316,05	963,28	89,16	447,50	1.148,69	17,47	17,01	24,08	7,89
Prix moyen 1913	4,36	6,80	—	—	—	—	—	238,63	3,08	—	—	—